



Procès-verbal No 3 – Séance Ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 14 décembre 2016 à 20h15 à la Salle Communale

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016
5. Préavis no 6: Modification du PGA aux lieux-dits "Le Grand-Pré" et "En Savy" et de son Règlement - Zone artisanale Le Grand Pré
Rapport de la Commission d'Urbanisme - Discussion – Votation
6. Préavis no 7: Plafond d'endettement 2016-2021
Rapport de la Commission de Gestion - Discussion – Votation
7. Préavis no 8: Budget 2017
Rapport de la Commission de Gestion - Discussion – Votation
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15
L. Pradervand	1) Appel - 40 présents - 4 excusés : M. Yann Bechtel, Mme Nathalie Gremlich, M. Patric Monney, M. Tobias Salathé - 1 absent : M. Francesco di Pierro
N. Vez Raymond	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.



D. Prélaz	<p>5) Préavis no 6: Modification du PGA aux lieux-dits "Le Grand-Pré" et "En Savy" et de son Règlement - Zone artisanale Le Grand Pré</p> <p>Informe le Conseil que lui-même ainsi que M. H. Gremlich se refusent pour le traitement de ce Préavis, vu l'intérêt personnel qu'ils ont respectivement dans ce dossier.</p>
S. Adams	Lit les conclusions du Préavis.
H. Lequint	Donne lecture du rapport de la Commission d'Urbanisme sur le Préavis.
N. Vez-Raymond	Aucune prise de parole n'étant demandée, soumet le Préavis no 6 au vote, lequel est approuvé à la majorité suivante :
	Oui : 35 Non : 0 Abstentions : 2 Récusations : 2
P. Zuberbühler	Remercie le Conseil pour son vote.
P. Zuberbühler	<p>6) Préavis no 7: Budget 2017</p> <p>Le budget 2017 présente un <u>excédent de charges</u> de CHF 940'741.-.</p> <p>Rappelle que les impôts ainsi que les actions et le prêt au CAD représentent 80% des revenus, le 20% restant provenant des locations et divers (permis de construire, taxes déchets et épuration, taxes de séjour, eaux, contrôle des habitants, autorisations, naturalisations, etc).</p> <p>S'agissant des charges, rappelle que les <u>charges imposées</u> (péréquation, facture sociale, école, police, conseil régional, réseau des Toblerones, etc.) sont très importantes puisqu'elles s'élèvent à CHF 5'193'772.-.</p> <p>Ces charges imposées représentent le 76% du total des charges, auxquelles il faut ajouter 8% d'amortissements comptables. Au final, il ne reste que 16% affecté au fonctionnement de la Commune.</p> <p>Le <u>plan d'investissements</u> pour la législature est en conséquence limité à l'indispensable pour l'entretien du patrimoine.</p> <p>Pour 2017, les investissements projetés sont estimés à CHF 896'500.-, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHF 320'000 : remplacement des canalisations des eaux claires à la Bellangère et à la route de la Scie, • CHF 40'000: passage sécurisé de la Givrine (NB : CHF 15'000 ont déjà été investis en 2016),



- CHF 25'000 : canalisations des fontaines (via la récupération de certains captages),
- CHF 200'000 (total : CHF 400'000 sur 2 ans) : régularisation des zones (captages),
- CHF 150'000 (total : CHF 450'000, sur 2 ans, dont CHF 80'000 devraient en principe être subventionnés): La Pile-Dessus (toiture, cheminement, fosses à lisier et à fumier),
- CHF 41'500 (total : CHF 146'150 sur 3 ans) : Plan Général d'Affectation (y.c PPA l'Oche),
- CHF 80'000 : Routes d'alpage (Baronne, Pile-Dessus, Givrine),
- CHF 40'000 (total : CHF 160'000 sur 4 ans) : Remplacement des compteurs d'eau.

A l'exception du passage sécurisé de la Givrine qui a été approuvé le 5 octobre dernier (Préavis no 4), les autres investissements feront naturellement l'objet d'un Préavis qui sera soumis au vote du Conseil.

S'agissant des emprunts, à fin 2016, la Commune était endettée à concurrence de **CHF 13'156'907,-**. Ce montant comprend toutefois une dette à court terme de CHF 1'440'540,- pour le rachat des DDP.

Les taux d'intérêts sont heureusement très bas, avec une moyenne de 1.08%.

Sans les amortissements comptables, le budget présenterait un solde négatif de « seulement » **CHF 425'961,-** (soit environ 6-7 points d'impôts).

Lit les conclusions du Préavis.

C. Nardone

Lit le rapport de la Commission de Gestion.

N. Vez Raymond

Ouvre la discussion.

J.-P. Berger

S'agissant du plan d'investissements, observe que le coût du PGA indiqué est de CHF 146'150,-, soit CHF 21'650 de plus que la somme des investissements de CHF 41'500,- échelonnés sur 3 ans, qui totalisent CHF 124'500.

P. Zuberbühler

Cette différence de CHF 21'650,- représente les montants déjà investis en 2015. Le montant total préavisé était bel et bien de CHF 146'150.

H. Lequint

Toujours au sujet du plan d'investissements, souhaite avoir des explications sur le montant important (CHF 400'000,-) projeté pour la régularisation des zones S (captages). Demande s'il n'est pas possible d'échelonner cette dépense sur une plus longue période, à raison de CHF 80'000,-/100'000,-/an, même si ces travaux sont exigés par l'Etat. Cela permettrait d'économiser plus de CHF 100'000 en 2017.

A.-L. Bally

Cette dépense n'était effectivement pas prévue. Initialement, les nouveaux captages ne devaient être que des captages gravitaires en zone S, en-dessus des zones d'habitation du chemin de la Forêt.

Ces captages gravitaires n'ont malheureusement pas donné les rendements attendus. En effet, s'ils donnent suffisamment d'eau au printemps (jusqu'à 280 m3/jour), cela n'est plus le cas en automne (seulement jusqu'à 3 m3 / jour) et cela ne suffit pas aux besoins de la Commune.



	<p>Il a alors été décidé de faire un captage vertical, ce qui a eu un résultat très positif en termes de rendement. Au vu de ces résultats et de l'exploitation de ce puits, le canton a étendu la zone de protection « S 3 » à la limite des zones d'habitation. Cela étant, pour être aux normes, il est nécessaire d'étancher toutes les canalisations publiques et privées dans cette zone (eaux usées). Cela implique des travaux importants car il faut soit doubler, soit remplacer ces canalisations.</p> <p>Les ingénieurs en charge du dossier analysent actuellement avec les autorités cantonales l'étendue des remplacements nécessaires et étudient la possibilité d'échelonner les travaux sur une plus longue période. La Commune est dans l'attente d'une réponse du canton.</p>
M.-O. Lequint	Certains collecteurs d'eau sont publics et d'autres privés. Les coûts seront-ils répartis entre la collectivité et les particuliers ?
A.-L. Bally	Cette question fait partie de l'analyse faite actuellement, étant rappelé que pour la plupart des particuliers concernés, cette norme n'était pas obligatoire lorsqu'ils sont devenus propriétaires. Il faut également se renseigner sur leurs droits d'opposition et de recours en la matière. La Commune devrait avoir toutes ces informations en début d'année et tiendra le Conseil informé.
P. Dillenbourg	<p>Relève que la majeure partie du budget, soit 76%, est hors du contrôle de la Commune puisqu'il s'agit de charges imposées. Cela suscite deux questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Communes sont-elles représentées au Grand Conseil pour faire entendre leur voix ? 2. Est-ce que le nombre grandissant d'associations intercommunales n'a pas pour conséquence une perte progressive de contrôle des communes sur leurs affaires ?
P. Zuberbühler	<p>L'Association des Communes Vaudoises (« ADCV ») ainsi que l'Union des Communes Vaudoises (« UCV ») nous représentent.</p> <p>Les questions de péréquation sont au centre du débat depuis des années.</p> <p>Le calcul de la péréquation est biaisé par l'intégration des grandes communes, y compris Lausanne, dans ce système.</p> <p>L'assainissement des finances cantonales s'est en quelque sorte faite au détriment de la situation de certaines communes.</p> <p>Par ailleurs, d'autres charges imposées, comme la facture sociale et la facture police, pèsent également dans le budget.</p>
N. Vez Raymond	<p>Plus personne ne demandant la parole, le Préavis no 7 est soumis au vote et approuvé à la majorité suivante :</p> <p>Oui : 38 Non : 0 Abstentions : 1</p>
P. Zuberbühler	Remercie le Conseil pour sa confiance.



	<p>7) Préavis no 8: Plafond d'endettement 2016-2021</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Explique que pour le calcul du plafond d'endettement, la Commune a choisi la méthode de calcul du plafond d'endettement brut, soit :</p> $\frac{\text{Dette et emprunts estimés x 100}}{\text{Revenus courants estimés}} = \text{Quotité de dette brute (max. 250\%)}$ <p>L'autre méthode de calcul (plafond d'endettement net) n'a pas été retenue car elle tient compte des actifs de la Commune qui ne sont pas estimés à leur valeur réelle actuelle au bilan.</p> <p>La quotité de dette brute estimée pour les années 2016-2021 se situe entre 201 % et 218%, soit en-dessous du maximum toléré de 250%.</p> <p>L'emprunt concernant l'achat des chalets à la Chèvrerie n'a toutefois pas été pris en compte dans ce calcul, ces derniers devant être revendus rapidement.</p> <p>Le plafond d'endettement demandé par la Commune est de CHF 15'000'000 (250%).</p> <p>Le montant maximum des emprunts estimés pour 2016-2021 est de CHF 13'563'092. Cela laisse une marge de sécurité de CHF 1'436'908.</p> <p>Rappelle que les coûts de la dette sont supportés par la collectivité pendant 30 ans (amortissements comptables et intérêts passifs) et que le plafond d'endettement demandé n'est pas une invitation à l'atteindre.</p> <p>Conclut sa présentation en annonçant que les estimations rendront vraisemblablement nécessaire une augmentation des taxes et impôts communaux.</p>
E. Mühlemann	Lit le rapport de la Commission de Gestion.
N. Vez Raymond	Ouvre la discussion.
C. Nardone	<p>Apporte un complément au rapport de la Commission s'agissant de la dette communale.</p> <p>A fin 2015, la dette de la Commune s'élevait à environ CHF 11 mios.</p> <p>A fin 2021, il est prévu que ce montant avoisine CHF 13,2 mios, soit une hausse de CHF 2,2 mios.</p> <p>A ce rythme, le plafond d'endettement sera atteint en 2027.</p> <p>Rappelle par ailleurs qu'un point d'impôt vaut entre CHF 60'000 et CHF 65'000. Lorsqu'on vote pour un investissement de CHF 600'000, cela représente donc environ 10 points d'impôts.</p> <p>Recommande de garder ceci en mémoire lorsqu'on vote un crédit extrabudgétaire.</p>
H. Lequint	Demande quel est le montant actuel des cautionnements, étant rappelé que le plafond de risques pour ces derniers est fixé à CHF 7,5 mios ?



P. Zuberbühler

A l'heure actuelle, la Commune n'a plus de cautionnement et il n'y en aura en principe pas au prochain bilan, sauf peut-être s'agissant des associations intercommunales, notamment l' AISGE.

A cet égard, les communes de St-Cergue et de Le Muids ont toutes deux des projets de construction d'école, évalués pour la première à CHF 6 mios et à plus de CHF 30 mios pour la seconde ! Quand bien même c'est la commune sur laquelle l'école est construite qui finance le bâtiment, on ne peut exclure qu'un cautionnement par les communes membres de l' AISGE soit sollicité. Même si tel devait être le cas, la Commune disposerait de la marge nécessaire avec un plafond de risques pour les cautionnements fixé à CHF 7,5 mios.

H. Lequint

Rappelle qu'il y a une cinquantaine d'années, la Commune n'avait ni dette, ni impôts communaux. Aujourd'hui, elle a des impôts et CHF 13 mios de dettes. La Commune de Givrins n'est toutefois pas une exception et il semble que de nos jours toute la société vit à crédit.

S'interroge sérieusement sur l'avenir et demande s'il ne faudrait pas mettre un frein aux crédits. Le plafond d'endettement ne doit pas être considéré comme un impératif de dépenses !

La Commune devrait ambitionner de ne pas utiliser la totalité de la marge de sécurité de CHF 1.4 dont elle dispose et ne pas dépasser un endettement de plus de CHF 14 mios pour cette législature.

Les taux d'intérêts sont certes très bas actuellement mais cela pourrait changer et il faut en tenir compte s'agissant des emprunts de la Commune. Rappelle qu'à une certaine époque, la Commune avait emprunté à un taux de 7,75% !

P. Zuberbühler

Il est vrai que jusqu'en 1977, il n'y avait pas d'impôts communaux à Givrins. En ce temps-là, le patrimoine (forêts,...) de la Commune rapportait bien...

Malgré tout, le corollaire de cette absence de taxes est le peu d'investissements qui ont été faits à Givrins en comparaison d'autres communes qui avaient introduit des impôts communaux.

A Givrins, excepté le réseau routier (rte de Genolier, rte de la Bellangère,...) et l'entretien du patrimoine existant, il n'y a pas eu d'investissements importants.

S'agissant du plafond de CHF 15 mios, rappelle que la Commune doit soumettre un préavis au vote du Conseil pour chaque investissement. En d'autres termes, ces CHF 15 mios ne sont pas un chèque en blanc donné à la Municipalité et, si le plafond est un jour atteint, ce sera aussi « grâce » aux décisions de l'organe délibérant !

Rappelle par ailleurs que le plafond d'endettement était déjà fixé à CHF 15 mios lors de la législature précédente mais que la Commune a terminé celle-ci avec une dette de seulement CHF 11,3 mios (sans tenir compte de l'emprunt à court terme des chalets à la Chèverrie), ce malgré l'échec du projet de vente des DDP qui devait rapporter environ CHF 2,5 mios à la Commune.



	<p>Rappelle enfin qu'il est complexe d'augmenter le plafond d'endettement en cours de législature et que cela doit passer par le Conseil d'Etat. Pour cette raison également, la Municipalité propose de maintenir ce plafond à CHF 15 mios et le considérer comme une sécurité pour la Commune.</p>
S. Breitenmoser	<p>Intervient en sa qualité de délégué à l' AISGE.</p> <p>Informe le Conseil que pour la réalisation des nouvelles écoles à Arzier-Le Muids et St-Cergue, le plafond d'endettement de l' AISGE a plus que triplé, de CHF 22 mios à CHF 68 mios, afin de pouvoir envisager le rachat des deux nouveaux établissements. Rappelle que le projet d' Arzier-Le Muids est estimé à environ CHF 36 mios, ce qui est considérable à l' échelle des communes.</p> <p>Demande si les communes membres de l' AISGE seront appelées à cautionner les emprunts relatifs à ce projet.</p>
P. Zuberbühler	<p>Les cinq communes membres doivent en principe cautionner 50% de la dette de l' AISGE, selon une clé de répartition proportionnelle au nombre d' élèves.</p> <p>A l' heure actuelle, la Commune ne dispose toutefois pas d' informations précises au sujet du cautionnement de cette nouvelle école.</p>
S. Adams	<p>Les revenus de l' AISGE proviennent des cinq communes membres. L' AISGE n' est pas tributaire des fluctuations du marché comme d' autres secteurs (p. ex plaquettes à bois). Le risque pour l' AISGE est donc faible dans la mesure où ses charges sont financées par les communes.</p> <p>Précise que pour l' école d' Arzier-Le Muids, la procédure en est au stade du crédit d' étude qui a été voté.</p> <p>Cette école répond à un réel besoin au vu du nombre d' élèves et de l' augmentation prévue de la population. L' ESGE manque déjà cruellement de place.</p> <p>En plus de l' augmentation du nombre d' élèves, il faut tenir compte de l' évolution du système scolaire, notamment depuis l' adoption de la Loi sur l' Enseignement Obligatoire (LEO) qui introduit des niveaux différents par branche : les classes sont désormais divisées en fonction du niveau de chaque élève en différentes matières (français, maths, etc.), en niveaux Pré-gymnasial (P) et Général (G), le niveau Général étant encore divisé en niveaux 1 et 2. Ce nouveau système multiplie naturellement les besoins en locaux.</p> <p>La LEO prévoit également une meilleure intégration des personnes à mobilité réduite, ce qui accroît également ce besoin en locaux (classes de délestage).</p> <p>Relève que c' est une opportunité de pouvoir s' associer à quatre autres communes car il serait impossible pour chacune de faire face aux nouvelles exigences scolaires de manière indépendante.</p>
F.-H. Bovet	<p>Si la Commune est appelée à cautionner le coût de l' école d' Arzier-Le Muids, elle risque de dépasser son plafond de risques pour cautionnement, dans la mesure où le projet coûte CHF 36 mios et que seules cinq communes prêteraient caution.</p>



	<p>Auparavant, la commune qui finançait la construction d'une école sur son territoire demandait une «location» aux autres communes en fonction du nombre de leurs élèves fréquentant l'établissement.</p> <p>Demande des clarifications sur le système qui sera mis en place.</p>
S. Adams	<p>La construction de l'école est sous la responsabilité de la commune dans laquelle le projet est réalisé. Cette commune est le maître d'œuvre. Le bâtiment est ensuite revendu à l'AISGE et rentre dans le plafond d'endettement de l'AISGE. C'est cet endettement qui est ensuite cautionné par les communes membres.</p>
F.-H. Bovet	<p>Estime que ce nouveau système entraîne non seulement une déresponsabilisation de la commune qui construit une école sur son territoire mais également une perte de contrôle de la Commune sur des investissements qu'elle n'a pas directement décidés, quand bien même elle est représentée à l'AISGE par ses délégués.</p>
P. Zuberbühler	<p>Une commune comme Genolier qui accueille l'ESGE sur son territoire ne pourrait en supporter seule le coût car elle dépasserait alors son plafond d'endettement, étant rappelé que celui-ci ne peut excéder 250% de la quotité de dette brute d'une commune. Si la commune de Genolier devait supporter seule ces coûts, son fonctionnement serait paralysé.</p> <p>La nouvelle école de Trélex a également été revendue à l'AISGE. Il était question que Givrins fasse de même avec son école mais cela ne s'est pas fait.</p> <p>Il est normal qu'il y ait une répartition des coûts entre les différentes communes qui utilisent un établissement scolaire. Pour plus d'informations, les comptes de l'AISGE sont disponibles sur son site.</p>
P. Dillenbourg	<p>Rappelle que l'école qui avait à l'époque été construite à Arzier-Le Muids est réputée pour sa grandeur inversement proportionnelle au peu de classes qu'elle accueille. Demande si la nouvelle école d'Arzier-Le Muids, estimée à plus de CHF 30 mios, comprendra 5 fois plus de classes que l'école de St-Cergue estimée à CHF 6 mios ?</p>
S. Adams	<p>La réponse est négative, du simple fait que la commune d'Arzier-Le Muids a l'obligation de construire plusieurs salles de gym dans sa nouvelle école, ce qui est très cher.</p> <p>Cela étant, suite à la construction de leur précédente école, la commune d'Arzier-Le Muids a été particulièrement vigilante lors du vote du crédit d'étude.</p> <p>Pour sa part, l'AISGE ne rachèterait pas un bâtiment qui ne serait pas fonctionnel ou qui partirait dans des dérives architecturales excessives.</p> <p>Comprend que le sujet fasse débat mais observe qu'il serait impossible aujourd'hui de se passer des associations intercommunales, sauf à ... fusionner !</p>
H. Pardervand	<p>Intervient en sa qualité de délégué à l'AISGE.</p> <p>Demande une clarification sur le plafond d'endettement de la Commune et la répartition du cautionnement de la nouvelle école d'Arzier-Le Muids entre les différentes communes.</p>



P. Zuberbühler	<p>La Commune sera éventuellement appelée à cautionner partiellement le projet mais celui-ci ne rentrera en aucun cas dans son plafond d'endettement.</p> <p>Le système qui sera mis en place pour le cautionnement par les communes membres de l'AISGE n'est pas encore clairement défini mais quoi qu'il en soit, la Commune ne devra en aucun cas cautionner le projet au-delà de son plafond de risques pour cautionnement fixé à CHF 7.5 mios. Etant donné que Givrins est la plus petite commune des cinq et celle qui a le moins d'élèves, le cautionnement demandé ne devrait pas excéder ce plafond.</p>
R. Jaunin	Précise que l'AISGE a son propre plafond d'endettement et que cela n'affecte pas celui des communes membres.
M.-O. Lequint	Demande que ce sujet soit clarifié pour le prochain conseil.
S. Breitenmoser	Abonde dans ce sens et estime que le sujet doit être approfondi et clarifié.
R. Jaunin	Considère que la situation doit être clarifiée avant le mois de mars 2017 et s'engage à donner les informations nécessaires au bureau qui les distribuera aux conseillers en début d'année.
N. Vez-Raymond	<p>Remercie Mme Jaunin et invite également les délégués à l'AISGE à fournir toutes informations utiles au Conseil par l'intermédiaire du bureau.</p> <p>Plus personne ne demandant la parole, le Préavis no 8 est soumis au vote et approuvé à la majorité suivante :</p> <p>Oui : 33 Non : 0 Abstentions : 6</p>
<p>8) Propositions individuelles et divers</p>	
H. Gremlich	S'étonne que les fontaines soient régulièrement fermées.
A.-L. Bally	Explique que les nappes souterraines sont malheureusement actuellement vides. La Commune projette d'augmenter le débit des fontaines en récupérant l'eau des anciennes sources qui part actuellement aux eaux claires afin de l'acheminer dans les conduites des fontaines qui sont séparées des autres conduites d'eaux claires.
S. Breitenmoser	Tient à féliciter la Commune pour la plantation des six chênes à la rue du Stand.
P. Zuberbühler	<p>Remercie le Conseil pour sa confiance et annonce que M. David Prélaz offre une verrée au Conseil.</p> <p>Applaudissements.</p>
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h35.



La Présidente

N. Vez Raymond



La secrétaire

L. Pradervand

